Mon choix c'est l'Unsa !

Flash Personnels d'Education

N° 114

Vos élus Académiques CPE du SE-UNSA :
Marilyne Even, José Fontana, Hélène Devilleger, Hélène Schwalm
Nous contacter
06.72.33.29.70 ou 06.15.34.93.91 ou cpe-se-unsa@orange.fr

Section académique : 67 Cours Lieutaud 13008 Marseille www.se-unsa.org

Partir travailler à l'étranger

Le secteur Hors de France de l'Unsa Éducation a créé un blog intitulé « *Partir travailler à l'étranger* », destiné aux personnels résidant en France qui souhaitent s'expatrier.
De même un scoop-it intitulé « *Partir travailler à l'étranger* » fournit également des renseignements sur l'expatriation des personnels du MEN.
Enfin, la mise en place d'une page Facebook vous permet de suivre la vie de nos collègues et des établissements à l'étranger.
Le blog : http://hdfunsaeducation.wordpress.com/
Le scoop-it : http://www.scoop.it/t/partir-travailler-a-l-etranger
La page Facebook : hdfunsaeducation

Quel avenir du métier de CPE ?

Dans l'agenda des chantiers sur les métiers annoncé par Vincent Peillon, figure celui sur les Cpe avec des réunions entre septembre 2013 et février 2014.
La circulaire de missions de 1982 va probablement être touchée. Que penser de cette perspective pour la fonction, comment appréhender ces discussions ?
Le SE-Unsa répondra évidemment présent et tiendra toute sa place de seconde organisation représentative du corps.
La vigilance sera nécessairement de mise : nous refuserons toute évolution qui dénature les fonctions de Cpe ou qui cherche à leur faire endosser des missions qui concerneraient d'autres personnels. Les dernières négociations (2012 – 2013) sur les référentiels de compétences des Cpe (référentiels de la formation des CPE), nous en avons la confirmation, vont constituer un point d'appui dans les discussions. La version finale des référentiels est un compromis plutôt honorable, qui a d'ailleurs reçu un satisfecit quasi général du CSE(*) avec 29 pour et 3 contre.
Pour nous, les changements à venir devront faire gagner la profession en reconnaissance, en notoriété, mais aussi consolider et améliorer les rémunérations comme le temps de travail. Sommes-nous devant une chance d'améliorer la condition des Cpe ? C'est en tout cas dans ce sens que nous participerons au groupe de travail.

Jour de carence : vers le clap de fin !

Ça y est ! C'est enfin inscrit dans un texte de loi. L'article créant le jour de carence est proposé à l'abrogation.
Le SE-Unsa, avec l'Unsa Éducation et l'Unsa Fonction publique, avaient dès son origine dénoncé le caractère inique de cette mesure. Ce dispositif, voulu fin 2011 par le gouvernement de l'époque, avait surtout une visée idéologique.
Pointer du doigt les fonctionnaires a souvent eu bonne presse. C'est également une mesure injuste : l'effet du délai de carence est neutre pour 64 % des salaries du privé alors que la totalité des fonctionnaires y était soumis.
Il s'avère que l'instauration du délai de carence est totalement inefficace et n'a eu aucun effet. Les arrêts maladie n'ont pas reculé significativement dans la Fonction publique depuis. Un contrôle plus précis des congés maladie et du délai de transmission des arrêts maladie est ainsi à l'ordre du jour.
Il reste que le Parlement doit maintenant voter cette abrogation. Le SE- Unsa y sera vigilant.

Budget Éducation nationale : plus de 8800 créations de postes

Le projet de budget 2014 a été présenté au Conseil des ministres mercredi 25 septembre. La priorité en faveur de l'Éducation Nationale reste forte. En effet, son budget, toujours en augmentation, se traduira par 8804 créations de postes.

Et ce, alors que le contexte général de préparation du budget de l'état est très difficile. La diminution de la dépense publique est fixée à près de 15 milliards et 13 000 suppressions de postes de fonctionnaires sont ainsi à l'ordre du jour pour les ministères dits "non prioritaires" (hors éducation nationale, justice et police).

La répartition des postes créés s'effectue ainsi :

- 4 842 dans le premier degré ;
- 2 521 dans le second degré ;
- 668 pour la "vie de l'élève" (CPE et AVS).

Malgré les restrictions budgétaires qui frappent de très nombreux ministères, renforcer et confirmer la priorité à l'Education Nationale était essentiel.

Le ministère sera cependant mis à contribution par une diminution de 3% du budget de fonctionnement. "*Cela ne devrait avoir que peu d'impact pour les personnels et pour les élèves*" : cela reste à vérifier !

À la rentrée 2014, après des années de suppression de postes, ces créations devront être utiles à la réussite des élèves et à l'amélioration des conditions de travail des collègues. Le SE-Unsa, pour ce qui le concerne, s'y emploiera.

Note de vie scolaire : vers l'abrogation

Il faut en finir avec la note de Vie Scolaire ! Depuis la loi de Refondation, elle n'a plus de base législative, mais elle reste présente dans les textes règlementaires notamment ceux concernant le DNB.

Le Conseil Supérieur de l'Education du 19 septembre 2013 a adopté un vœu commun présenté la FCPE et soutenu par le SE-Unsa, le SNPDEN-Unsa, le SGEN-CFDT, le SNUipp, le Snes, l'UNL et l'UNEF. La demande était claire : supprimer effectivement la note de vie scolaire au collège. Le résultat des vote est sans ambigüité : 58 voix pour, 1 contre et 1 abstention

Le SE-Unsa et le SNPDEN-Unsa avaient alerté dès la rentrée le ministre sur la situation floue de la note de vie scolaire. Pour le SE-Unsa, attendre la refonte du DNB et la mise en œuvre du nouveau cycle de 3ème c'est risquer de voir cette note perdurer jusqu'en 2017 !

Suite au vote du CSE, Jean-Paul Delahaye, directeur général de l'enseignement scolaire, a répondu le Conseil Supérieur des Programmes sera saisi de la question dès sa nomination. Il devra rendre un avis en urgence avant la fin du premier trimestre.

Pour le SE-Unsa cette réponse du ministère permet d'entrevoir l'abrogation définitive de la note de vie scolaire dans les plus brefs délais. C'est une véritable satisfaction. Le SE-Unsa attend avec impatience de pouvoir présenter ses arguments devant le CSP pour faire aboutir cette demande unanime des acteurs de l'éducation.

Le SE-Unsa lance un questionnaire à destination des collègues exerçant en ZEP (ÉCLAIR et RRS)

Alors que le ministère va très bientôt ouvrir le dossier de l'éducation prioritaire, le SE-Unsa, a décidé de **s'adresser directement aux collègues** qui y exercent. Il s'agit de connaître leur ressenti et les évolutions qu'ils souhaiteraient voir mises en œuvre. Les réponses à ce questionnaire alimenteront la réflexion du syndicat dans le cadre des discussions sur l'éducation prioritaire. http://questionnaires.se-unsa.org/zep